

SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT POUR LE MOIS DE JUIN 2023

Subventions pour les compétitions sportives

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/competitions-sportives) **après la manifestation**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivante. Les subventions sont plafonnées à 10 000 francs par compétition et se basent sur deux critères : le nombre de participantes et de participants ainsi que les frais de compétition imputables.

Dans le Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) fixe les montants dans un règlement spécifique.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Société d'équitation du Vallon de Saint-Imier	Concours hippique de Saint-Imier	10'000 francs
Arc et forêt Tavannes	Concours de Printemps	2'420 francs
		12'420 francs

Subventions pour la construction et remise en état d'infrastructures sportives

Ont droit à une subvention : les associations ou fédérations sportives cantonales bernoises, les organisations cantonales bernoises d'utilité publique ou les communes bernoises. À noter que les infrastructures doivent être accessibles à un large public et situées dans le canton de Berne.

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Construction et remise en état d'infrastructures sportives \(be.ch\)](https://www.conseildujurabernois.ch/construction-et-remise-en-etat-dinfrastructures-sportives) **avant le début du projet**.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Municipalité de Reconvilier	Rénovation de la halle de tennis	74'910 francs
Municipalité de Tavannes	Installation d'un panneau d'affichage	3'460 francs
		78'370 francs



Subventions pour le matériel sportif

Ont droit à des subventions:

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](http://Matériel%20sportif%20(be.ch))

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](http://Matériel%20sportif%20(be.ch)) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Municipalité de Reconvilier	Matériel de sport	2'140 francs
Municipalité de La Neuveville	Matériel de sport	1'320 francs
Football Club Bévillard-Malleray	Matériel de sport	920 francs
		4'380 francs

Informations

- Etienne Klopfenstein, président du CJB, 079 210 97 04
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

